

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 30 juillet 2020

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 23/07/2020

L'an deux mille vingt et le trente juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 9

Présents : Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Béatrice GAMBUS

Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 M49 - DE_2020_36

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 M49

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 M49 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 150 440.69 €

Dépenses et recettes d'investissement : 229 554.04 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 150 440.69 € 150 440.69 €

Section d'investissement 229 554.04 € 229 554.04 €

TOTAL 379 994.73 € 379 994.73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2020 M49,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 150 440.69 € 150 440.69 €

Section d'investissement 229 554.04 € 229 554.04 €

TOTAL 379 994.73 € 379 994.73 €

Fait et délibéré à ANTUGNAC, les jour, mois et an que dessus.

PREFECTURE DE L'AUDE

Date de réception de l'AR: 04/08/2020

011-211100102-20200730-DE_2020_36-DE

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___